

Les parents d'élèves bloquent une école près d'Aumale

Vincent Beny

2-3 minutes

N'obtenant aucune réponse pour l'ouverture d'une troisième classe, les parents d'élèves de Marques, Nullement, Ellecourt et Morienne ont décidé de bloquer une école à Marques.

Publié le 2 Sep 19 à 10:23 | Modifié le 2 Sep 19 à 10:56



Parents d'élèves et maires unis pour demander l'ouverture d'une troisième classe à Morienne, près d'Aumale (Seine-Maritime). (©Le Réveil de Neufchâtel)

Les parents d'élèves du regroupement scolaire intercommunal (RPI) de **Nullement, Marques, Ellecourt et Morienne (Seine-Maritime)**, près **d'Aumale**, avaient décidé de marquer cette rentrée scolaire en bloquant l'école de Marques lundi 2 septembre 2019. Les explications de **Laura Teillier**, l'une des représentantes :

« Nous souhaitons agir pour demander l'ouverture d'une troisième classe. Ce n'est tout simplement pas possible d'être 30 par classe. C'est pour cette raison que nous voulons l'ouverture d'une classe supplémentaire à Morienne ».

Les enseignants ont dû également se résoudre à séparer les élèves de CE1. Certains seront à Marques où sont regroupés les enfants du CP au CM2, tandis que les autres seront à Nullemont avec l'ensemble des maternels. Ce que ne peuvent accepter les parents d'élèves :

« Cela va se ressentir sur la qualité de leur travail. Pour des CE1, travailler avec des maternels va se révéler compliqué ».

Les maires prêts à aller jusqu'au tribunal administratif

Les maires, **Régis Denise** pour Marques, **Jean-Claude Becquet** pour Morienne et **Joël Milon** (Nullemont) avaient décidé d'apporter leur soutien à ce mouvement. Ils s'expliquent :

« Nous avons envoyé des recommandés à l'**Inspection académique** qui sont pour le moment restés sans réponse. Nous voulons l'ouverture d'une troisième classe à Morienne. Tout est prêt pour accueillir des élèves. Nous ne sommes jamais écoutés alors qu'ailleurs les classes ne dépassent pas 24 élèves. Nous espérons qu'un enseignant sera nommé ».

S'ils ne sont pas entendus, les maires envisagent d'aller jusqu'au **tribunal administratif**.

« Il faut le faire parce que si nous ne faisons rien, il ne se passera rien ».